

## EXTRAIT FINANCIER 2022

# 1. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	<i>en milliers d'euros</i>	2021	2022
Chiffre d'affaires		1 874 583	2 361 627
Coût des biens et services vendus		-1 558 238	-2 049 278
Frais de recherche & développement		-27 356	-34 924
Frais commerciaux, marketing & service		-108 200	-127 376
Frais administratifs		-59 585	-66 659
Autres produits et charges d'exploitation		2 543	1 247
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>123 747</b>	<b>84 638</b>
Produits et charges opérationnels non courants		-4 560	-2 357
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>119 188</b>	<b>82 281</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		2 875	1 986
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence</b>		<b>122 063</b>	<b>84 267</b>
Produits financiers		23 773	38 007
Charges financières		-29 648	-42 270
<b>Résultat financier</b>		<b>-5 875</b>	<b>-4 263</b>
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>116 188</b>	<b>80 004</b>
Impôts		-29 178	-24 950
<b>Résultat net</b>		<b>87 009</b>	<b>55 054</b>
Part du groupe		86 757	54 725
Part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		252	329

## RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

	2021	2022
Résultat net part du groupe	2,27	1,43
Résultat net dilué par action	2,27	1,43

## AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

	<i>en milliers d'euros</i>	2021	2022
<b>Résultat de la période</b>		<b>87 009</b>	<b>55 054</b>
Éléments recyclables du résultat global			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres		-439	-71
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		19 362	9 422
Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change		-1 993	4 069
Effet d'impôts		582	-1 034
Éléments non recyclables du résultat global			
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		3 605	5 943
Effet d'impôts		-1 228	-1 507
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en autres éléments du résultat global</b>		<b>19 890</b>	<b>16 822</b>
<b>Résultat global de la période</b>		<b>106 899</b>	<b>71 877</b>
Dont part revenant au groupe		106 246	71 609
Dont part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle		654	268

## 2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

### ACTIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Montant net au 31 décembre 2022
Goodwill		566	3 221
Immobilisations incorporelles		62 112	69 665
Immobilisations corporelles		219 614	256 436
Droit d'utilisation des actifs loués		20 064	19 228
Titres mis en équivalence		18 818	19 160
Créances de financement des ventes		4 469	2 343
Autres actifs non courants		17 806	12 654
Impôts différés actifs		17 261	13 062
<b>Actifs non courants</b>		<b>360 712</b>	<b>395 770</b>
Stocks et en-cours		532 285	717 978
Créances clients nettes		326 312	488 635
Impôts sur les résultats		13 468	10 084
Autres actifs courants		78 465	89 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie		194 305	60 704
Actifs détenus en vue de la vente		0	0
<b>Actifs courants</b>		<b>1 144 836</b>	<b>1 367 379</b>
<b>Total actif</b>		<b>1 505 547</b>	<b>1 763 148</b>

### PASSIF

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	Montant net au 31 décembre 2022
Capital social		39 668	39 668
Primes		46 098	46 098
Actions propres		-23 998	-23 820
Réserves et résultats nets - part du groupe		688 476	728 874
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		<b>750 244</b>	<b>790 821</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		1 019	759
<b>Capitaux propres</b>		<b>751 263</b>	<b>791 579</b>
Provisions non courantes		43 344	34 833
Dettes financières non courantes		126 638	138 759
Dettes locatives non courantes		16 433	14 973
Autres passifs non courants		5 307	6 654
Impôts différés passifs		7 605	4 086
<b>Passifs non courants</b>		<b>199 327</b>	<b>199 304</b>
Provisions courantes		26 222	26 727
Dettes financières courantes		51 686	142 622
Dettes locatives courantes		5 091	6 006
Fournisseurs et comptes rattachés		312 589	420 341
Impôts sur les résultats		2 003	4 437
Autres passifs courants		157 367	172 132
<b>Passifs courants</b>		<b>554 957</b>	<b>772 265</b>
<b>Total passif</b>		<b>1 505 547</b>	<b>1 763 148</b>

### 3. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

#### VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>en milliers d'euros</i>	Capital	Primes	Écarts de conversion	Actions propres	Réserves consolidées	Attribuables aux actionnaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>39 668</b>	<b>46 098</b>	<b>-12 665</b>	<b>-23 799</b>	<b>613 866</b>	<b>663 167</b>	<b>6 780</b>	<b>669 947</b>
Effet des applications de nouvelles normes								
<b>Au 1er janvier 2021</b>	<b>39 668</b>	<b>46 098</b>	<b>-12 665</b>	<b>-23 799</b>	<b>613 866</b>	<b>663 167</b>	<b>6 780</b>	<b>669 947</b>
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			19 152		530	19 682	207	19 890
Résultat net					86 563	86 563	446	87 009
Résultat global	0	0	19 152	0	87 093	106 246	654	106 899
Charges liées aux plans d'options								
Dividendes distribués					-22 966	-22 966	-9	-22 975
Actions propres				-199	58	-141		-141
Augmentation de capital								
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées								
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires			-2 120		5 612	3 492	-6 485	-2 993
Engagements d'achat de titres de minoritaires								
Autres					447	447	80	526
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>39 668</b>	<b>46 098</b>	<b>4 367</b>	<b>-23 998</b>	<b>684 109</b>	<b>750 244</b>	<b>1 019</b>	<b>751 263</b>
Effet des applications de nouvelles normes								
<b>Au 1er janvier 2022</b>	<b>39 668</b>	<b>46 098</b>	<b>4 367</b>	<b>-23 998</b>	<b>684 109</b>	<b>750 244</b>	<b>1 019</b>	<b>751 263</b>
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres			9 461		7 423	16 884	-61	16 822
Résultat net					54 725	54 725	329	55 054
Résultat global	0	0	9 461	0	62 148	71 609	268	71 877
Charges liées aux plans d'options						0		0
Dividendes distribués					-30 614	-30 614	-53	-30 667
Actions propres				178	-89	90		90
Augmentation de capital								0
Prises et pertes de contrôle dans les entités consolidées						0		0
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires			-7		64	57	-268	-212
Engagements d'achat de titres de minoritaires						0		0
Autres					-565	-565	-206	-771
<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>39 668</b>	<b>46 098</b>	<b>13 821</b>	<b>-23 820</b>	<b>715 054</b>	<b>790 820</b>	<b>759</b>	<b>791 579</b>

## 4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	<i>en milliers d'euros</i>	31 décembre 2021	31 décembre 2022
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>87 009</b>	<b>55 054</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence net des dividendes		-25	-1 503
Dotations aux amortissements des actifs corporels et incorporels		53 791	54 911
Dotations (reprises) des provisions et pertes de valeur		8 637	3 673
Charges d'impôts (exigibles et différés)		29 178	24 950
Autres charges (produits) sans effet sur la trésorerie		-448	-87
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>178 142</b>	<b>136 998</b>
Impôts versés		-27 706	-20 842
Variation du besoin en fonds de roulement		-1 036	-209 501
Variation des actifs et passifs liés aux machines données en location		-19 413	-11 122
<b>Flux nets de trésorerie des activités opérationnelles</b>		<b>129 986</b>	<b>-104 466</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-20 325	-20 839
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-31 530	-72 693
Variation des fournisseurs d'immobilisations		503	1 076
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		10 447	598
Acquisitions de participation avec prise de contrôle, nettes de la trésorerie acquise		0	-3 274
Cessions de participation avec perte de contrôle, nettes de la trésorerie cédée		0	0
Autres		-717	-862
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations d'investissement</b>		<b>-41 621</b>	<b>-95 994</b>
Augmentation de capital		0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la société		-22 976	-30 667
Acquisitions (cessions) d'actions propres		-199	178
Rachat d'intérêts ne conférant pas le contrôle		-2 993	-212
Variation des autres actifs et passifs financiers		13 967	64 634
Remboursement des dettes locatives		-5 940	-6 405
Autres		-1 630	-4 567
<b>Flux nets de trésorerie sur opérations de financement</b>		<b>-19 771</b>	<b>22 961</b>
<b>Variation de la trésorerie nette</b>		<b>68 594</b>	<b>-177 499</b>
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		119 818	192 712
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		4 300	783
<b>Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture</b>		<b>192 712</b>	<b>15 996</b>

## 5. EXTRAIT DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

### ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

En mai 2022, le groupe Manitou a pris une participation de 86 % dans le capital de son distributeur finlandais Lifttek, basé près de Helsinki.

Lifttek est une société spécialisée dans l'importation, la vente et le service après-vente de matériel de levage, fortement axé sur les produits du groupe Manitou. Ses clients sont principalement des sociétés de location de machines, des entreprises de construction et des entrepreneurs agricoles.

Avec un chiffre d'affaires de 7,4 millions d'euros en 2022, la société compte 30 personnes et 3 sites situés dans les villes de Vantaa (région d'Helsinki) et Tampere.

La société Lifttek est consolidée en intégration globale depuis le 2 mai 2022.

Des options croisées d'achat et de vente ont été contractées avec les minoritaires sur 14 % du capital. Le groupe prend en compte ces options dans le calcul du pourcentage d'intérêt qui est de 100 % au 31 décembre 2022. Une dette actualisée pour l'investissement de 0,9 million d'euros a été constatée à ce titre.

### GUERRE RUSSO-UKRAINIENNE

La guerre russo-ukrainienne a des répercussions limitées sur l'activité du groupe qui a suspendu ses expéditions de machines en Russie et Biélorussie dès les premiers jours du conflit.

En 2021, le chiffre d'affaires réalisé par le groupe en Russie, Ukraine et Biélorussie était de l'ordre de 4 % du chiffre d'affaires consolidé. Le carnet de commandes sur cette même zone était de l'ordre de 6 % du carnet de commandes au 31 décembre 2021.

Le groupe ne se fournit pas directement en Ukraine, Biélorussie ou Russie. À ce jour, malgré une tension accrue sur la mise à disposition des matières premières et composants, le groupe n'a pas eu de difficultés d'approvisionnement de composants spécifiquement liés à des fournisseurs qui pourraient être impactés par la guerre en Ukraine.

L'émergence du conflit participe à l'accélération de l'inflation sur l'énergie et les matières premières constatée depuis plusieurs mois. Ces hausses ont des impacts sur la rentabilité du groupe.

Le groupe dispose d'une filiale en Russie. Depuis le mois de mars 2022, les ventes de cette filiale se limitent à la distribution de pièces détachées. À la date de publication de ce rapport, le groupe n'a pas de risques clients sur l'activité réalisée dans ces pays et la situation financière de la filiale devrait satisfaire ses besoins de liquidité sur l'ensemble de l'exercice 2023.

### SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

En mai 2017, des sociétés du groupe Manitou ont été assignées par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB), en France, au Royaume-Uni puis en Italie pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens et un brevet britannique (ie respectivement les brevets européens EP 1 532 065 B2 (EP 065), son équivalent britannique GB 2 390 595B (GB 595) le brevet européen EP 2 263 965 B9 (EP 965)) se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés dans ces trois pays.

Sur le plan financier, le demandeur réclamait en mai 2017 devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire, portée en juin 2018 à 50 millions d'euros. Les demandes financières devant le tribunal anglais n'étaient pas chiffrées et ne le sont toujours pas à la date de publication de ce rapport, mais l'assignation indique qu'à des fins procédurales, la valeur commerciale de la demande est estimée à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling. Pour l'Italie, l'assignation ne précise aucune demande chiffrée.

En décembre 2018, JCB a fait signifier une nouvelle assignation en contrefaçon portant sur un troisième brevet européen (le brevet européen EP 2 616 382 B3 (EP 382), en France et au Royaume-Uni, se rapportant également à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques. Cette assignation en France reprend la demande de provision d'un montant de 50 millions d'euros, porté ensuite à 100 millions d'euros dans ses dernières conclusions communiquées en mai 2020. Elle n'est pas chiffrée au Royaume-Uni à ce jour. L'assignation relative à ce troisième brevet a fait l'objet d'une jonction d'instances au Royaume-Uni mais demeure séparée en France.

En 2018, dans le cadre de la procédure française, JCB avait produit une expertise évaluant son préjudice à 160 millions d'euros pour les deux

premiers brevets. Fin 2019, dans le cadre de la première procédure au fond, JCB a porté, dans ses dernières conclusions, son évaluation du préjudice à 190 millions d'euros. Cette augmentation provient d'une actualisation du préjudice dans sa durée, soit selon JCB jusqu'en mars 2019. Cette évaluation intègre également le préjudice estimé au titre du troisième brevet.

**En France**, dans le cadre d'un incident de procédure en 2018, JCB a sollicité des mesures d'interdiction provisoire contre Manitou BF. Une décision a été rendue par le juge de la mise en état le 31 janvier 2019, qui a débouté le demandeur de sa demande en interdiction provisoire sur le premier brevet sur lequel JCB fonde ses allégations et, concernant le deuxième brevet, a interdit provisoirement à Manitou BF la fabrication, l'offre en vente, la location et la détention d'une ancienne configuration de certains chariots élévateurs télescopiques. Cette décision n'a eu aucune incidence sur l'activité de Manitou BF dans la mesure où elle porte sur le système de commande de certains modèles produits et vendus avant août 2017 qui n'étaient donc plus fabriqués par Manitou BF à la date de cette décision, ce qu'a souligné l'ordonnance. Manitou BF a fait appel immédiat de cette décision afin de contester la mesure d'interdiction ordonnée en ce qu'elle ne concernait qu'une configuration que Manitou avait cessé de produire depuis 18 mois. Cet appel immédiat pour excès de pouvoir a été jugé irrecevable, réservant la possibilité d'appel avec le jugement sur le fond.

En 2020, la procédure judiciaire sur le litige au fond relatif aux deux premiers brevets s'est poursuivie. Le 26 février 2021, le tribunal judiciaire de Paris s'est prononcé, en première instance, sur la partie française relative à ces deux premiers brevets.

Aux termes de cette décision, le tribunal a annulé intégralement la partie française du brevet européen EP 2 263 965 B9 (EP 965), privant d'effet l'ordonnance d'interdiction provisoire du 31 janvier 2019 qui avait été

prononcée à l'encontre de Manitou BF. JCB a tenté sans succès de limiter son deuxième brevet auprès de l'OEB, qui a rejeté sa limitation le 4 octobre 2021. JCB n'a pas formé de recours contre cette décision.

Le tribunal a également annulé la partie française du brevet EP 065 dans la majeure partie de ses revendications. Le tribunal retient la contrefaçon de seulement deux revendications de la partie française de ce premier brevet par trois modèles de matériel d'une ancienne configuration qui n'est plus commercialisée par Manitou BF depuis mai 2017. Manitou conteste cette décision, tout en notant qu'elle n'a aucune incidence sur son activité du fait que cette ancienne configuration n'est plus commercialisée.

Compte tenu du caractère très résiduel de la contrefaçon retenue, le tribunal a condamné Manitou BF à verser au demandeur la somme globale de 150 000 euros au titre du préjudice subi, écartant les demandes de JCB qui faisait valoir un préjudice de 190 millions d'euros. La décision du tribunal conforte la position de Manitou BF, qui a toujours contesté le bien-fondé de l'action du demandeur et exposé le caractère disproportionné de ses demandes.

JCB et Manitou BF ont fait appel de cette décision et la procédure d'appel est en cours. Le calendrier de la procédure a été reporté sur 2023. Au jour des présentes le calendrier de procédure ne permet pas d'envisager une décision de la Cour d'Appel avant 2024. Il est à noter par ailleurs que Manitou avait initié une action en annulation de la saisie-contrefaçon réalisée par JCB dans le cadre de cette procédure. Le juge a répondu favorablement à la demande de Manitou BF le 29 juin 2022 et la saisie en contrefaçon de juin 2017 de JCB a été invalidée. Suite à la décision de la Cour d'Appel de Paris du 29 juin 2022 confirmant la nullité de la saisie-contrefaçon, JCB a décidé de se pourvoir en cassation le 29 novembre 2022.

L'instance parallèle relative au troisième brevet est toujours en cours, et l'audience devant le tribunal aura lieu en octobre 2023.

Suite à la décision du tribunal judiciaire de Paris du 26 février 2021, qui conforte les positions du groupe, une charge de 0,2 million d'euros avait été enregistrée au titre du premier brevet en 2020 et aucune provision n'a été comptabilisée au titre du deuxième brevet.

Pour le troisième brevet, en l'état de l'avancement des procédures en France, le risque financier susceptible d'être encouru est toujours difficile à estimer de manière fiable. De plus, une sortie de ressources significative au titre de cette demande semble peu probable eu égard aux éléments avancés par le groupe Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de cette demande n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

**Au Royaume-Uni**, une première audience de procédure (« Case management conference ») s'est tenue en janvier 2019 après que JCB eut finalement effectué les diligences qui lui incombait. Le calendrier du

litige a été établi et l'audience initialement prévue en octobre 2020 a été reportée en raison de l'allongement de la durée du procès, résultant de l'ajout du troisième brevet dans la procédure. L'affaire s'est plaidée en novembre 2021 devant la High Court of Justice. Le 5 juillet 2022, la High Court de Londres a rendu sa décision en première instance concernant le litige en contrefaçon opposant J. C. Bamford Excavators Ltd (JCB) aux sociétés Manitou BF et Manitou UK Ltd. Trois brevets JCB examinés lors du procès ont été intégralement invalidés :

- le brevet européen EP 1 532 065 B2 (EP 065) et son équivalent britannique GB 2 390 595B (GB 595) ;
- et le brevet européen EP 2 263 965 B9 (EP 965).

De ce fait, toutes les actions en contrefaçon soulevées par JCB contre Manitou sur la base de ces trois brevets ont été rejetées.

Par ailleurs, la Cour a considéré que le brevet européen EP 2 616 382 B3 (EP 382) était valide et qu'en conséquence certaines configurations de certains chariots télescopiques qui étaient vendus en Grande Bretagne étaient contrefaisantes.

Manitou a fait appel de ce jugement en janvier 2023.

Les conséquences financières de cette décision ne seront connues qu'en 2023 à l'issue d'une procédure en indemnisation qui se tiendra sur l'année 2023. A la date d'arrêtés des comptes, le groupe n'est pas en capacité de faire une estimation fiable d'une sortie de ressources. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe au titre de ce risque.

**En Italie**, la procédure au fond relative à ces deux premiers brevets reste dans une phase préliminaire, la nomination d'un expert judiciaire a été prononcée fin 2019 et les mesures d'expertise judiciaire sont toujours en cours à la date d'arrêtés des comptes. Le rapport d'expertise a été transmis au juge le 27 octobre 2022 au sujet duquel le juge devrait se prononcer d'ici fin 2023.

En Italie, JCB avait également sollicité des mesures d'interdiction provisoire à l'encontre de la filiale italienne de Manitou sur le deuxième et le troisième brevet. Cette demande a été rejetée par les tribunaux italiens par décision du 30 janvier 2020. JCB n'a pas fait appel de cette décision.

En l'état de l'avancement des procédures, une sortie de ressources significative au titre de cette demande semble peu probable eu égard aux éléments avancés par le groupe Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de cette procédure n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

Le groupe continuera à se défendre avec la plus grande fermeté dans le cadre des contentieux en contrefaçon sur ces trois brevets.

## INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

### RÉSULTAT PAR DIVISION

Les informations sectorielles sont communiquées sur la base de l'organisation opérationnelle du groupe, soit avec deux divisions :

- la division Produits regroupe l'ensemble des sites de production français, italien, américains et indien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots à mât industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués, aux nacelles élévatrices, aux chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, aux tractopelles et aux télescopiques. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marques Manitou, Gehl, Mustang by Manitou ;
- la division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financement, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formations techniques, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de services aux utilisateurs finaux (géolocalisation, formations utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun des clients du groupe dans sa chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient.

Ces deux divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

	Division Produits		Division S&S		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
<i>en milliers d'euros</i>						
Chiffre d'affaires	1 534 832	1 971 774	339 751	389 854	1 874 583	2 361 627
Coût des biens et services vendus	-1 310 977	-1 767 637	-247 261	-281 641	-1 558 238	-2 049 278
<b>Marge sur coût des ventes</b>	<b>223 855</b>	<b>204 137</b>	<b>92 490</b>	<b>108 213</b>	<b>316 345</b>	<b>312 349</b>
<b>En %</b>	<b>14,6%</b>	<b>10,4%</b>	<b>27,2%</b>	<b>27,8%</b>	<b>16,9%</b>	<b>13,2%</b>
Frais de recherche et développement	-27 356	-34 924	0	0	-27 356	-34 924
Frais commerciaux, marketing et service	-59 214	-71 779	-48 986	-55 597	-108 200	-127 376
Frais administratifs	-48 181	-55 287	-11 403	-11 371	-59 585	-66 659
Autres produits et charges d'exploitation	2 185	1 525	359	-278	2 543	1 247
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>91 289</b>	<b>43 671</b>	<b>32 459</b>	<b>40 967</b>	<b>123 747</b>	<b>84 638</b>
<b>En %</b>	<b>5,9%</b>	<b>2,2%</b>	<b>9,6%</b>	<b>10,5%</b>	<b>6,6%</b>	<b>3,6%</b>
Produits et charges opérationnels non courants	-4 083	-2 188	-476	-168	-4 560	-2 357
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>87 205</b>	<b>41 483</b>	<b>31 982</b>	<b>40 798</b>	<b>119 188</b>	<b>82 281</b>
<b>En %</b>	<b>5,7%</b>	<b>2,1%</b>	<b>9,4%</b>	<b>10,5%</b>	<b>6,4%</b>	<b>3,5%</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0	2 875	1 986	2 875	1 986
<b>Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence</b>	<b>87 206</b>	<b>41 483</b>	<b>34 857</b>	<b>42 785</b>	<b>122 063</b>	<b>84 267</b>

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires, intégrée dans la division Services & Solutions, bénéficie de services portés par la division Produits (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéficiaires, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions à la division Produits. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur une période de cinq ans ressort à 3,90 %

en Europe et aux États-Unis, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nets des charges ou des produits de redevance.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions. Les informations par secteur opérationnel utilisées par le management du groupe n'intègrent pas ces différents éléments.

### CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires 2021					Chiffre d'affaires 2022					
EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL	en M€ et % du total	EUROPE DU SUD	EUROPE DU NORD	AMÉRIQUES	APAM*	TOTAL
485	628	276	146	1 535	Division Produits	690	733	364	185	1 972
26%	33%	15%	8%	82%		29%	31%	15%	8%	83%
117	122	58	42	340	Division S&S	140	130	72	48	390
6%	7%	3%	2%	18%		6%	5%	3%	2%	17%
<b>602</b>	<b>750</b>	<b>335</b>	<b>188</b>	<b>1 875</b>	<b>TOTAL</b>	<b>830</b>	<b>862</b>	<b>436</b>	<b>233</b>	<b>2 362</b>
<b>32%</b>	<b>40%</b>	<b>18%</b>	<b>10%</b>	<b>100%</b>		<b>35%</b>	<b>37%</b>	<b>18%</b>	<b>10%</b>	<b>100%</b>

\* Asie, Pacifique, Afrique, Moyen-Orient



## ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

### PRISE DE PARTICIPATION MAJORITAIRE DE LA SOCIÉTÉ EASYLI

En janvier 2023, le groupe a pris une participation de 82 % de la société EasyLi, spécialisée dans la conception et la production de batteries lithium-ion. Cette opération permet au groupe de se doter de compétences spécifiques dans le cadre de sa transition énergétique. Basée à Poitiers (France), la société EasyLi est composée de 25 collaborateurs et a enregistré un chiffre d'affaires de 1 million d'euros en 2022.

### ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ ITALIENNE GI.ERRE SRL

Le 1<sup>er</sup> mars 2023, le groupe a acquis l'intégralité des parts de la société italienne GI.ERRE SRL, basée à Castelfranco en Italie et spécialisée dans les activités de service pour les produits Manitou.

La société GI.ERRE a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros pour un effectif de 14 employés.

### SIGNATURE AVEC KILOUTOU D'UN PARTENARIAT EXCLUSIF POUR LE PREMIER PROJET DE RETROFIT

En février 2023, le groupe a annoncé la signature d'un partenariat exclusif pour une période de 12 mois avec Kiloutou, acteur majeur de la location en Europe, visant à proposer des kits d'électrification pour des chariots télescopiques thermiques d'occasion Manitou. Le retrofit permettra de prolonger la vie des équipements tout en réduisant leurs impacts environnementaux et en particulier, leurs émissions carbone, conformément aux engagements des deux groupes dans le cadre de leurs feuilles de route RSE respectives.

## LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante			
Manitou BF	Ancenis, France		
	Sociétés intégrées	Méthode de consolidation	% d'intérêt
<b>Sociétés de production</b>			
LMH Solutions	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100%
Manitou Equipment America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Equipment India	Greater Noïda, Inde	IG	100%
Manitou Italia S.R.L.	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100%
<b>Sociétés de distribution</b>			
Compagnie Française de Manutention Île-de-France	Jouy-le-Moutier, France	IG	100%
Manitou Asia Pte Ltd	Singapour	IG	100%
Manitou Australia Pty Ltd	Lidcombe, Australie	IG	100%
Manitou Brasil Ltda	São Paulo, Brésil	IG	100%
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100%
Manitou Center Singapore	Singapour	IG	100%
Manitou Centres SA Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100%
Manitou China Co Ltd	Shanghai, Chine	IG	100%
Manitou Deutschland GmbH	Friedrichsdorf, Allemagne	IG	100%
Manitou Global Services	Ancenis, France	IG	100%
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100%
Manitou Japan Co Ltd	Tokyo, Japon	IG	100%
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100%
Manitou Manutencion Espana SL	Madrid, Espagne	IG	100%
Manitou Mexico	Mexico DF, Mexique	IG	100%
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Émirats Arabes Unis	IG	100%
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100%
Manitou North America LLC	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100%
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100%
Manitou South Asia Pte Ltd	Gurgaon, Inde	IG	100%
Manitou Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou UK Ltd	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,4%
Manitou Vostok Llc	Moscou, Fédération Russe	IG	100%
LiftRite Hire & Sales Pty Ltd (ex. Marpoll Pty Ltd)	Perth, Australie	IG	100%
Mawsley Machinery Ltd	Northampton, Royaume-Uni	IG	85%
MN-Lifttek Oy	Vantaa, Finlande	IG	100%
<b>Sociétés mises en équivalence</b>			
Manitou Group Finance	Nanterre, France	MEE	49%
Manitou Finance Ltd	Basingstoke, Royaume-Uni	MEE	49%
<b>Autres sociétés*</b>			
Cobra MS*	Ancenis, France	IG	100%
Manitou America Holding Inc.	West Bend, Wisconsin, États-Unis	IG	100%
Manitou Asia Pacific Holding	Singapour	IG	100%
Manitou Développement	Ancenis, France	IG	100%
Manitou Holding Southern Africa Pty Ltd	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	100%
Manitou PS	Verwood, Royaume-Uni	IG	85%

IG : intégration globale

MEE : mise en équivalence

\* Holdings et sociétés sans activité

L'adresse du siège social de la société Manitou BF est 430, rue de l'Aubinière, 44158 Ancenis, France.

Manitou PS Ltd et Mawsley Machinery Ltd sont exemptées des exigences de la loi sur les sociétés de 2006 relatives à l'audit des comptes en vertu de la section 479A de la loi sur les sociétés de 2006.